

Liberté Égalité Fraternité



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main, construire la France de 2030 »

Emmanuel Macron, Président de la République

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires. C'est l'objet de la relance »

Jean Castex,

-M. WK' P. -M. WK' P.

Pour connaître le calendrier des appels à projet du plan de relance cliquez ici



Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE 2	COMPÉTITIVITÉ	3
Aide à l'investissement pour la décarbonation de l'industrie2	Soutenir l'immobilier commercial et artisanal dans les territoires fragiles	3
Renouvellement des canalisations d'eau potable 2	COHÉSION	3
	Inclusion numerique	3

RANCIAN RANCIAN RANCIAN RANCIAN RANCIAN RANCIAN RAI



Aide à l'investissement pour la décarbonation de l'industrie

Dans le cadre du plan de relance, plusieurs dispositifs de soutien ouverts aux entreprises industrielles de toutes tailles ont été mis en place dès septembre 2020, par le biais d'appels à projets gérés par l'ADEME, sur deux grandes thématiques : le soutien à la chaleur décarbonée (production de chaleur à partir de biomasse pour un usage industriel - AAP BCIAT) et le soutien à l'efficacité énergétique et à la décarbonation des procédés (AAP IndusDECAR). A ce stade, 8 entreprises de Nouvelle-Aquitaine ont été lauréates de ces deux appels à projets pour un montant total de 23,958 M€.

Suite au succès des dispositifs lancés en 2020, les appels à projets sont reconduits en 2021 avec un périmètre élargi. L'appel à projets concernant la production de chaleur biomasse est relancé, en maintenant la possibilité de bénéficier d'une aide au fonctionnement lorsque cela est nécessaire. L'appel à projets portant sur l'efficacité énergétique est élargi à la transformation des procédés, sous toutes leurs formes (électrification, intrants matière alternatifs), dès lors qu'elles contribuent significativement à la décarbonation de l'industrie. Pour ces deux appels à projets, un premier relevé des candidatures aura lieu le 17 mai, puis un second le 14 octobre.

Ces dispositifs viennent s'ajouter au guichet de soutien à l'investissement dans l'efficacité énergétique, géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), lancé le 10 novembre 2020 et toujours ouvert, qui vise des projets de taille plus modeste (montant de projet de moins de 3 M€).

Les coordonnées des référents des dispositifs ADEME sont accessible ici.



Pour le guichet ouvert à l'ASP, le point contact est : Laurent Bellot,

DIRECCTE NA
laurent.bellot@direccte.gouv.fr

Renouvellement des canalisations d'eau potable

A titre de rappel, dans le cadre du plan de relance, l'agence de l'eau Adour-Garonne propose de renforcer le volet d'économie d'eau de son programme ; il s'agit de contribuer à réduire les fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable et satisfaire sur le long terme les approvisionnements en eau des populations ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.

L'appel à projet vise des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à l'identique portés par les communes et leurs groupements, les syndicats d'eau potable ou les syndicats départementaux compétents.

Pour permettre à la collectivité d'accélérer le rythme de renouvellement, le taux d'aide de l'Agence sera de 30% en subvention + 20 % en avance remboursable appliqués au montant hors taxe éligible du projet.

Pour plus d'informations, cliquez ici.

COMPÉTITIVITÉ

Soutenir l'immobilier commercial et artisanal dans les territoires fragiles _____

La crise sanitaire frappe durement l'activité des petits commerçants et artisans, entraînant une augmentation de la vacance dans les territoires fragiles et, notamment, dans beaucoup de centres-villes. Or, les commerces de proximité participent à l'attractivité des territoires et à la qualité de vie de leurs habitants. C'est pourquoi le Gouvernement met en place une réponse dotée d'une enveloppe de 60M€ dans le cadre du plan de relance pour redynamiser le commerce et l'artisanat dans les territoires les plus fragiles. Elle vise à permettre la restructuration d'environ 6 000 locaux d'activité sur une période de cinq ans et à accompagner, dans les deux ans à venir, une centaine de programmes d'intervention correspondant à près de 2 000 locaux.

Le fonds de restructuration des locaux d'activité financera, en priorité, les opérations de création ou de restructuration de locaux d'activité, au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou localisées dans les centres-villes ou centres-bourgs, notamment dans les villes moyennes du programme Action cœur de ville ou les communes du programme Petites Villes de demain.

Pour plus d'informations, cliquez ici.

COHÉSION -

Inclusion numerique ___

Le plan France Relance consacre 250 millions d'euros pour faire du numérique un atout pour faciliter la vie quotidienne des Français. Dans ce cadre, 10 millions d'euros sont mobilisés pour mieux outiller et former les aidants numériques.

La période de confinement a constitué un formidable catalyseur de l'usage de services numériques pour l'accès à des services essentiels de la vie quotidienne (notamment télétravail, télé-éducation, télémédecine). Les personnes qui n'ont pu avoir accès à ces services en ligne, que ce soit en raison d'un mauvais accès à Internet ou de l'absence de maitrise des nouveaux outils numériques, se sont retrouvées exclues de services essentiels.

Aussi, il apparait nécessaire de consacrer un effort d'investissement spécifique et inédit dans les prochains mois capable de permettre au plus grand nombre de s'approprier les nouveaux outils numériques. L'objectif est de maintenir un accès effectif aux droits, aux soins, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble des Français et en toutes circonstances.



Cet effort d'investissement sera consacré à 3 actions :

- Favoriser la formation et le recrutement de plusieurs milliers de médiateurs numériques, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français
- Généraliser sur tout le territoire des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls, comme Aidants Connect.
- Favoriser le développement de lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous. Ces lieux proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique et accueilleront des médiateurs formés. Ils pourront aussi proposer aux acteurs économiques locaux de mutualiser des machines et des outils pour maintenir et développer leurs activités.

Qui peut en bénéficier ? Les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations et les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire.

Pour plus de précisons, cliquez ici.

Contact: societe.numerique@anct.gouv.fr



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine